



COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 19 MAI 2011.

Ce groupe de travail a porté sur le déroulement des élections professionnelles d'octobre prochain en application des nouvelles dispositions prévues par **la loi du 5 juillet 2010** relative à la rénovation du dialogue social.

Il nous a été présenté un pré-projet d'instruction relatif à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation. Ce projet avait été en amont soumis à l'observation des BOP-GRH.

Pour le détail du déroulement des élections, nous vous renvoyons à la lecture de la note définitive qui devrait être communiquée à l'ensemble des services aux alentours du 6 juin par le bureau A1. Concernant le dépouillement des CT locaux, les modalités dépendent de la cartographie des CHS et CDAS. Ce point fera peut être l'objet d'une note ultérieure.

➤ Les principales évolutions apportées par la loi de 2010 :

- *Les conditions d'accès aux élections professionnelles sont modifiées.* Désormais, peuvent candidater toutes les OS légalement constituées depuis au moins 2 ans et répondant aux critères d'indépendance et de respect des valeurs républicaines ou les OS appartenant à une fédération respectant ces exigences.

En douane, cela peut se traduire par l'apparition de listes CGC-Douanes et SNDS (FGAF). Deux listes affiliées à la même OS ne peuvent donc pas entrer en concurrence : Il n'y aura donc pas de listes FO et SNCD concurrentes au même scrutin. (Les listes seront déposées sous le sigle USD-FO).

A noter également que l'UNSA et la CFTC devraient présenter des listes communes.

- *Les représentants du personnel aux CT sont désormais élus.* C'est cette élection aux CT qui déterminera la représentativité locale, directionnelle et ministérielle des OS et **non plus les élections en CAP.**

➤ **Organisation du scrutin :**

3 niveaux dans le processus électoral

- Les BVP (Bureau de Vote Préparatoire) chargés de recueillir les votes à l'urne, groupés ou par correspondance dans chacune des 33 DR et spécificités territoriales ou fonctionnelles (ENBD, SNDJ, DR ultra-marines), devront s'assurer de leur validité et procéder au dépouillement. Les résultats seront ensuite transmis *pour les scrutins locaux* au BVD

- Les BVD (Bureau de Vote Décisionnel) mis en place auprès des responsables de BOP, procéderont à l'attribution des sièges, et proclameront les résultats de chacun des scrutins locaux.

- Les BVI (Bureau de Vote Intermédiaire) : Une implantation et des missions identiques à celles des BVD mais avec pour particularité de n'intervenir que *pour les scrutins nationaux*.

NB : L'expression « Scrutins nationaux » vise le CTM, le CTR, les CAPC et les CCP

L'expression « Scrutins locaux » vise les CAPL et l'ensemble des autres CT locaux

➤ **Les grandes dates du calendrier électoral (pour la version détaillée, se reporter à l'instruction à venir)**

Du 13 juin au 12 juillet	Tenue des GT locaux
8 septembre	Date limite de dépôt des listes de candidats à la DG
12 septembre	Date limite de remise des professions de foi au niveau central
20 octobre	DEROULEMENT DES SCRUTINS
21 octobre au 4 novembre	Différentes étapes de dépouillement
Courant novembre	Publication des résultats par BOD
22 Novembre au plus tard	Arrêté portant désignation des représentants de l'Administration

NB : En application des dispositions législatives, la proclamation des résultats interviendra au fur et à mesure des dépouillements.

NB : La fin de mandat des précédents élus interviendra le 15 novembre. Dès le 16 novembre, les nouveaux élus seront donc mandatés pour siéger.

➤ **Le gel de l'activité des CAP et GT :**

Malgré les recommandations du Secrétaire Général de procéder au gel de toutes les activités en CAP et en GT afin de permettre aux OS de se consacrer exclusivement aux élections, il a été décidé, à l'unanimité des OS de ne pas suivre cette directive afin de ne pas porter préjudice aux agents notamment pour les mutations.

Pour les recours : Quelques DI se sont engagées à tenir des CAPL avant le 14 juillet selon les préconisations de la DG afin de permettre la tenue de certaines CAPC avant la fin de l'année. Pour le reste, un étalement aura lieu sur le début de l'année 2012.

Pour les mutations : On maintient les mutations en octobre soit le 6 pour les C, le 11 pour les B et le 13 pour les A.

Mutations cadres supérieurs IR3 – IR2 : Maintien de la CAP fin septembre (la date sera communiquée sous 15 jours) et nomination à compter du 8 novembre au mieux.

TA IR2 : Sera accolée à la CAP mutation

IR1 : 1^{er} tour avant le 19/09 et second tour après le 08/11. Les nouvelles affectations ne pourront pas intervenir avant le 20 octobre.

IP : Même fonctionnement que pour IR1.

➤ **Points divers abordés pendant ce GT :**

- Sur la présentation des listes : Il a été procédé à un tirage au sort. Dans l'ordre, on retrouvera donc : le SNUD-CFDT / Solidaires / UNSA- CFTC / USD- FO/ SNAD CGT.

- En application du décret 2011-184 du 15 février 2011, les collègues en cours de scolarité seront exclus du collège électoral des CT.

- Pour les collègues exerçant leurs fonctions au sein de l'ODOD, ils feront partis du collège électoral DI Ile de France pour voter en CAPL et CAPC. Pour les CT, ils pourront voter en CTM mais pas en CT DGDDI.